



# **POLITIQUE SUR LES PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS**

**Rencontre d'information et d'échange - 20 mars 2019**





## **RESPONSABLES POLITIQUES DE LA DÉMARCHE**

- Stacy Bossum, conseiller désigné Relations humaines et administration
- Patrick Courtois, conseiller désigné Économie





## OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- Donner toute l'information sur le projet de politique
- Échanger et répondre aux interrogations
- Informer des étapes du processus de consultation
- Recueillir des commentaires





## DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

- Introduction
- Présentation du projet de politique
- Pause
- Période de questions
- Conclusion





## **DÉMARCHE DE CONSULTATION EN COURS**

- Volonté des élus de consulter sur ce sujet
- Obligation d'échéancier en vertu de la Loi sur l'administration financière
- Séance spéciale de consultation le 27 mars de midi à 17 h
- Adoption prévue de la politique en avril 2019





# **CONTENU DU PROJET DE POLITIQUE SUR LES PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS**





## VISÉE

Politique qui découle de la Loi sur l'administration financière, et plus précisément de la Politique cadre sur la gestion financière dans laquelle *Katakuhimatsheta* se donne deux objectifs :

- ✓ Pérennité des ressources financières et des immobilisations corporelles;
- ✓ Pratiques claires en matière de gestion financière.





## **PORTÉE**

Cette politique s'adresse à :

- ✓ Katakuhimatsheta;
- ✓ Comité des finances et d'audit;
- ✓ Direction responsable de la direction générale;
- ✓ Direction responsable de l'administration et des finances;
- ✓ Direction responsable des infrastructures et des immobilisations;
- ✓ Direction responsable de la gestion des terres;
- ✓ Direction responsable de l'économie.

Leurs responsabilités respectives sont clairement énumérées dans la politique

Cette politique concerne la population.







## RESPONSABILITÉS DE KATAKUHIMATSHETA

- ✓ Déposer à la Première Nation et à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ses orientations et priorités de mandat;
- ✓ Approuver la planification stratégique organisationnelle;
- ✓ Approuver le plan quinquennal des immobilisations;
- ✓ Approuver le plan annuel des immobilisations;
- ✓ Donner son aval au plan de développement économique et communautaire;
- ✓ Approuver chaque projet de développement économique et communautaire;
- ✓ Approuver les programmes (approbation des taux relativement aux indemnités, aux prêts, aux allocations et à l'aide financière) où des prêts sont octroyés à des membres de la Première Nation;





## **RESPONSABILITÉS DE KATAKUHIMATSHETA (SUITE)**

- ✓ Rechercher et générer de nouveaux revenus autonomes;
- ✓ Approuver les garanties;
- ✓ Approuver les principes et les règles de distribution des Fonds autonomes;
- ✓ Approuver l'utilisation des Fonds autonomes;
- ✓ Rendre compte à la population sur l'utilisation des Fonds publics incluant les Fonds autonomes;
- ✓ Approuver les investissements et les placements;
- ✓ Mandater les directions concernées pour l'analyse d'opportunités.





# MODALITÉS APPLICABLES EN MATIÈRE DE PLACEMENTS





Pour une saine gestion des actifs financiers, un suivi rigoureux des flux de trésorerie est essentiel. Ainsi, en analysant les prévisions de rentrées et sorties de fonds de l'organisation, il est possible que *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* présente des surplus de liquidités. Ces excédents sont utilisés ou placés conformément à la Politique sur les placements et les investissements.

## **STRATÉGIE DE PLACEMENT**

L'ensemble des comptes bancaires de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sont regroupés dans une seule institution financière. Ce choix procure à l'organisation certains avantages dont l'offre, par l'institution financière, d'un service spécialisé et l'accès à une structure de placement adaptée et construite sur mesure.





## PARAMÈTRES DES PLACEMENTS AUTORISÉS

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan privilège pour l'ensemble de ses placements une **garantie total du capital investi**, des placements à **faible risque** tout en **maximisant les rendements financiers**.

Les types de placements autorisés par Katakuhimatsheta sont:

- ✓ Épargnes à terme;
- ✓ Obligations;
- ✓ Parts de capital;
- ✓ Placements garantis liés aux marchés.

D'autres types de placement peuvent également être autorisés par Katakuhimatsheta et par la Loi sur l'administration financière.





## EXCLUSION

Sont exclus tous placements dans une entreprise qui exploite des enfants ou tous placements dans une société ou entreprise d'exploration et de production de pétrole. Ces exclusions ne sont pas limitatives.





## **OBJECTIF DE RENDEMENT**

Accroître le patrimoine de la Première Nation et de couvrir les frais de gestion liés aux placements

## **HORIZON DE PLACEMENT**

Court et moyen terme. Entre 1 et 60 mois

## **MARGE DE TOLÉRANCE AUX FLUCTUATIONS**

Privilégier des placements sans risque





## DISPONIBILITÉS DES LIQUIDITÉS

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires pour mener à terme les projets futurs, différents éléments sont considérés lors de la création ou du renouvellement d'un placement:

- ✓ Rentrées et sorties de fonds;
- ✓ Les flux de trésorerie des différentes ententes de financement;
- ✓ Les décisions financières de *Katakuhimatsheta* (résolution);
- ✓ Les dépenses prévues à l'allocation budgétaire;
- ✓ Les projets à court, moyen et long termes identifiés au plan de développement économique et communautaire;
- ✓ Les projets à court, moyen et long termes identifiés aux plans des immobilisations;
- ✓ Les échéanciers des différents placements en cours.







# MODALITÉS APPLICABLES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS





*Katakuhimatsheta* est continuellement à la recherche de projets porteurs pour les Pekuakamiulnuatsh. Le potentiel de développement économique de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est significatif et plusieurs opportunités se présentent. En économie, un investissement est une dépense destinée à augmenter, à long terme, la richesse d'une organisation.





## PROJETS D'INVESTISSEMENTS:

- ✓ Lorsqu'il est question d'investir, les principaux outils utilisés dans l'établissement des priorités et la prise de décision sont:
  - Planification stratégique;
  - Plan quinquennal et annuel des immobilisations;
  - Plan de développement économique et communautaire.
  
- ✓ Les sources de financements considérées sont :
  - Subventions;
  - Prêts;
  - Partenariats;
  - Fonds des opérations;
  - Fonds autonomes.

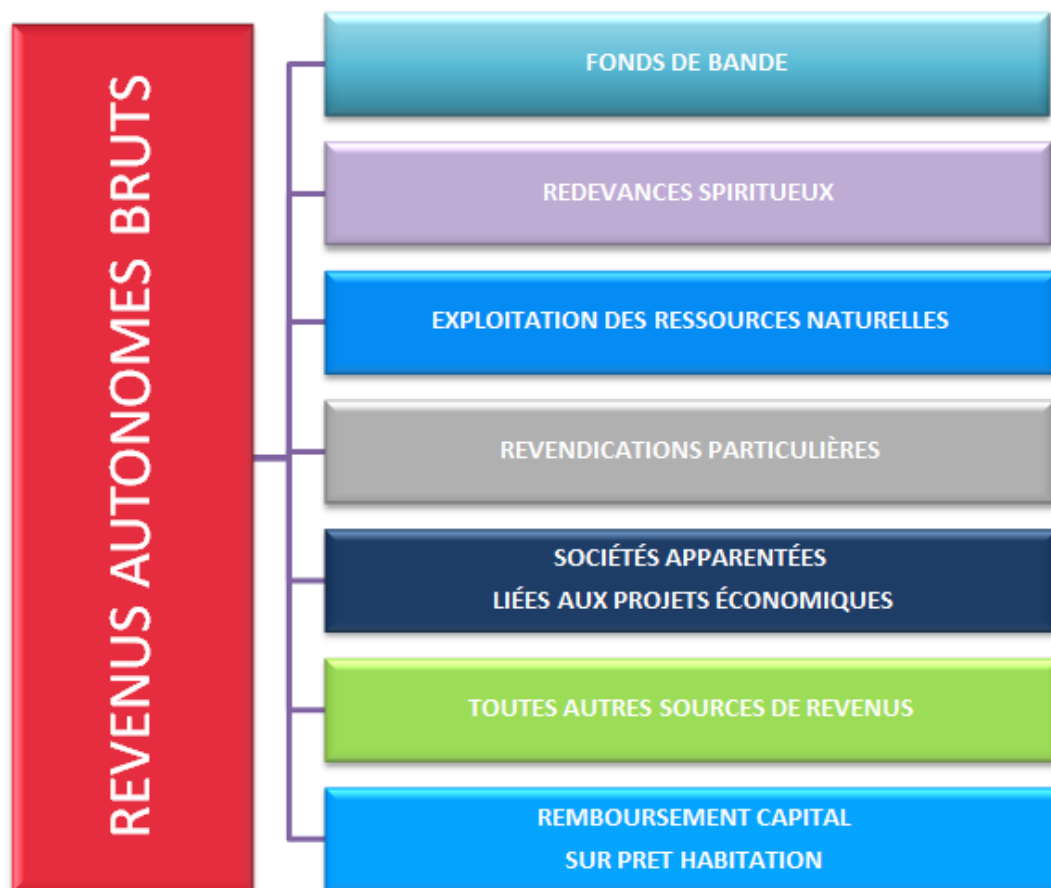




## FONDS AUTONOMES

Les Fonds autonomes sont des capitaux procurant un avantage économique sans aucune obligation envers les différents bailleurs de fonds.







## NOUVEAUTÉ

# COMPOSITION ET RÈGLES DE DISTRIBUTION

		Ancienne règle	Nouvelle règle
<b>FONDS RÉSERVÉS</b>		<b>60 %</b>	<b>30 %</b>
VOLETS	Investissements	90 %	90 % Plafond : 8 M \$
	Génération futures	10 %	10 % Plafond : aucun*
<b>FONDS AFFECTÉS</b>		<b>40 %</b>	<b>70 %</b>
VOLETS	Communautaire	10 %	11 % Plafond : 1 M \$
	Culturel	39 %	33 % Plafond : 3 M \$
	Économique	25 %	28 % Plafond : 3 M \$
	Infrastructures	5 %	14 % Plafond : 3 M \$
	Gouvernance	21 %	14 % Plafond : 3 M \$





## NOUVEAUTÉ

Le fonds Générations futures peut être imputé annuellement jusqu'à un montant maximum équivalant à 50 % des revenus d'intérêts annuels générés, et ce, dans l'objectif de réinvestir dans la jeunesse.





## NOUVEAUTÉ

### MISE EN PLACE D'UN FONDS NON-AFFECTÉ

Ce fonds représente une marge de manœuvre financière avec laquelle *Katakuhimatsheta* réalise l'ensemble de ses orientations et priorités de mandat.

Il est constitué des revenus autonomes libres une fois que les plafonds de l'ensemble des fonds sont atteints.







## **FINANCEMENT DES PROJETS – INVESTISSEMENTS**

Requièrent une analyse de la direction responsable présentant entre autre :

- ✓ la description du projet;
- ✓ les effets et retombées économiques, sociales et communautaires;
- ✓ la possibilité de partenariat;
- ✓ le financement disponible;
- ✓ la faisabilité, viabilité et rentabilité du projet;
- ✓ les études diverses;
- ✓ l'analyse des risques, etc.





## **FINANCEMENT DES PROJETS – INVESTISSEMENTS**

Principales étapes d'analyse :

- ✓ Analyse du plan d'affaires;
- ✓ Analyse des prévisions financières;
- ✓ Session de travail avec les élus pour l'aval à la suite du dossier;
- ✓ Vérifications diligentes aux niveaux comptables, fiscaux et techniques;
- ✓ Si tout est conforme, poursuite avec la recherche de financement;
- ✓ Présentation du dossier aux élus incluant les recommandations du Comité des finances et d'audit.





## NOUVEAUTÉ

### INVESTISSEMENT DE MOINS DE 2 MILLIONS DE MISE DE FONDS

- Présentation du projet au Comité des finances et d'audit;
- Présentation du projet à Katakuhimatsheta;
- Décision de Katakuhimatsheta;
- Présentation à la population lors d'une rencontre publique.





## NOUVEAUTÉ

### INVESTISSEMENT DE 2 MILLIONS ET PLUS DE MISE DE FONDS - CONSULTATION DE LA POPULATION

- Présentation du projet au Comité des finances et d'audit;
- Présentation du projet à Katakuhimatsheta;
- Consultation de la population;
- Décision de Katakuhimatsheta.





## NOUVEAUTÉ

### PROCESSUS DE CONSULTATION

- Ouverture d'un registre pour signature pendant une durée minimum de deux jours;
- Si plus de 500 signatures par des Pekuakamiulnuatsh, tenue d'un référendum.





## NOUVEAUTÉ

### DÉTAIL DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Dans les 15 jours suivant la présentation du projet d'investissement lors d'une session de travail avec Katakuhimatsheta, un avis est envoyé aux Pekuakamiulnuatsh avec les informations suivantes:

- Description du projet et montant de l'investissement;
- Nombre de demandes requises pour la tenue d'un référendum;
- L'endroit, le jour et l'heure où le registre sera accessible;
- Si le nombre de signatures n'est pas atteint, le demande d'investissement sera réputée approuvée par les Pekuakamiulnuatsh.





## **DÉTAIL DU PROCESSUS DE CONSULTATION (SUITE)**

- Le registre est rendu disponible pendant une durée minimum de 2 jours, de 9 h à 19 h;
- Tout Pekuakamiulnu dûment enregistré peut demander la tenue d'un référendum en apposant son nom, son adresse et sa signature dans le registre;
- Un référendum tenu en vertu du présent article devra l'être conformément à la procédure prévue au Règlement sur les référendums des Indiens.





## EXCLUSIONS AU PROCESSUS DE CONSULTATION

Aucune consultation ni approbation par la population ne sera nécessaire pour les demandes d'investissement de 2 millions de dollars et plus dans les cas suivants:

- ✓ Il y a une urgence d'agir afin de remédier à un cas de force majeure, de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- ✓ Le projet lié à l'investissement est de nature confidentielle.







**PAUSE**





# PÉRIODE DE QUESTIONS





## PROCHAINES ÉTAPES

- Séance spéciale de consultation le 27 mars de midi à 17 h à la salle du Conseil
  - Invitation à s'inscrire et participer
- Réception de commentaires par courriel ou autres jusqu'au 29 mars
- Adoption prévue de la politique en avril 2019





# TSHINISHKUMITINAN!

